

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-01-14.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N^o. 14. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

LUNDI 14 JANVIER, *l'an deuxième de la République.*

É N I G M E.

TOUJOURS errant au loin, toujours changeant de lieu,
Seul, je puis rapprocher grand nombre de contrées,
Qui sans moi pour jamais resteraient séparées,
De mes humides flancs quelquefois sort du feu ;
Ce qui rapidement en tout lieu me transporte,
N'est que trop fréquemment mon cruel ennemi,
L'homme le plus brave a frémi,
En voyant dans mon sein entrer ce qui me porte,
Un hémisphere entier me vit avec effroi,
Loin de ne voir en moi que l'humaine industrie,
Deux minéraux unis sont mon unique loi,
Pour regagner ou pour fuir ma patrie.
Je n'en dirai pas plus, quiconque m'a hanté,
Me quitte et me remonte avec même gaieté.

NOUVELLES POLITIQUES.

DANEMARCK. *Copenhague le 29 décembre 1793.*

Les ouragans se succèdent dans toute cette partie du Nord de l'Europe avec une grande rapidité, et font des ravages considérables. Presque toutes les fortifications de Helgolonde sont abimées, et une partie du plat pays a été engloutie par la mer. On sait que du côté de Hambourg, il y a eu aussi de grands dégats.

Depuis le 11 de ce mois jusqu'au 17, il n'a passé par le Sund que 39 navires. On en a apperçu en mer plusieurs très-endommagés, et il doit en avoir péri.

La nouvelle d'une rupture entre la France et l'Angleterre et la Hollande a fait excessivement hausser, à Copenhague, le prix des marchandises, ainsi que les actions de la compagnie d'Asie.

Tome I.

ALLEMAGNE. *Manheim le 29 décembre.*

Une partie des troupes Autrichiennes sont arrivées le 26 à Wimpffen. Le 25, les Français ont pénétré dans le comté de Falkenstein, et en ont fait emporter tous les grains. Ils n'ont manqué que d'un moment la caisse de l'Etat.

ANGLETERRE. *Londres, le 5 janvier.*

Le nombre des émigrés Français augmente tous les jours en Angleterre. Il vient d'en arriver 400 sur deux vaisseaux de Rotterdam. Aussi-tôt qu'ils ont mouillé à Margate, on s'est emparé de leurs armes, et on les a déposées à la douane.

Le commandement de l'escadre destinée pour les côtes de France ou de Flandres, a été donné au commodore Murray. Il est déjà sorti des dunes, et il doit mettre incessamment à la voile. L'escadre est composée d'un vaisseau de 50 canons, 6 fregates et 2 cutters.

Dans l'assemblée des lords de l'amirauté, qui s'est tenue le 22, on a ordonné l'équipement de 26 vaisseaux de ligne, dont un de 100 canons et cinq de 98, de 21 frégates, de 2 brulots et d'une bombarde.

On a inséré dans la gazette ministérielle de Kent un prétendu traité entre la France et les puissances coalisées, par lequel on suppose que la France pardonne à ses ennemis les plus cruels, et abandonne ses nouveaux amis. Mais le Conseil exécutif de France nie l'existence de ce traité, dont l'invention n'est due qu'à quelque perfide machinateur de la vieille diplomatie.

Nous avons soin de faire connaître avec exactitude tous les préparatifs, tous les mouvemens hostiles des puissances armées contre la France. L'objet de ce Journal nous en fait un devoir; mais nous avons encore d'autres motifs. Nous voulons faire sentir combien il est important pour tous les Français de se rallier et d'oublier enfin leurs divisions, leurs querelles de parti, pour combattre l'ennemi commun: la gloire, le repos, le salut de la république en dépendent. Nous voulons aussi exciter le ministère à prendre des mesures efficaces pour soutenir la prospérité de la France, et à surveiller plus rigoureusement les administrations subalternes, qui ruinent et nos armées et l'état, et dont les horribles déprédations seraient l'opprobre du despotisme même. Tout vrai Français, tout citoyen a le droit de faire entendre sa voix dans une cause qui est la cause de tous; mais si quelqu'un peut le faire sciemment, c'est sans doute général Dumourier; et nous allons rapporter la lettre qu'il a adressée à ce sujet à la Convention nationale.

Lettre de Dumourier au président de la Convention.

Paris , le 6 janvier.

Quand même ma santé , fatiguée par un travail excessif , et plus encore par le chagrin , ne m'eût pas engagé à demander un congé , je l'eusse sollicité , au nom de la patrie en danger , tant pour dévoiler les causes de la désorganisation et de la pénurie de toutes les armées de la République , que pour venir proposer les moyens de multiplier nos forces en raison de l'augmentation de nos ennemis.

Toute l'Europe s'arme contre nous. Nous avons abattu quelques têtes de l'hydre du despotisme ; d'autres têtes se présentent ; nous les abattons encore , ou nous mourrons dignes enfans de la liberté : tels sont les sentimens de vos concitoyens armés ; je suis leur garant ; car j'ai été le compagnon de leurs travaux , de leurs dangers et de leurs victoires.

Les nouveaux dangers sont loin de les effrayer ; mais ils ont besoin de vêtemens , d'armes , de chevaux , de subsistances assurées ; ils n'ont pas besoin d'encouragemens , mais on leur doit des récompenses : vos généraux ont besoin de votre confiance. Vous êtes les représentans de la nation dans cette Assemblée ; ils le sont à la tête des armées ; leurs fonctions sont plus pénibles que les vôtres ; et ils ont de plus la responsabilité la plus terrible : la mort , et le jugement inflexible de la postérité.

De leur gloire et de leur honte dépend le salut ou la ruine de la patrie : ils ont donc le droit de vous dire la vérité , d'exiger tout ce qui leur est nécessaire pour agir avec succès , ou de renoncer au commandement , et de rentrer dans les rangs comme simples soldats , si leur âge ou leurs blessures n'ont pas énérvé leurs forces.

Dans la carrière périlleuse qu'ils parcourent , occupés du salut de la république , de la gloire du nom français , et de leur propre réputation , ils n'ont pas de soupçons flétrissans. Croyez à la grandeur d'ame : c'est le soutien des républiques ; chacun de nous a les yeux de l'Europe entière sur lui ; l'amour de la gloire ajoute encore à son patriotisme , et repousse loin de lui la basse cupidité.

La pierre de touche pour connoître si vos généraux sont vertueux , c'est leur sensibilité sur les soupçons , ou d'avarice , ou d'ambition. S'ils sont vertueux , ils donneront leur démission , plutôt que d'être déshonorés par des soupçons injustes ; s'ils sont avarés ou ambitieux , ils resteront en place , et ils boiront la honte pour assouvir l'une de ces deux passions.

On m'objectera qu'il faut tout sacrifier au salut de l'empire ;

ſ'en conviens. Eh bien ! Représentans du peuple , sacrifiez-lui vos affections et vos haines ; sacrifiez vos opinions même , lorsque l'expérience et les lumières les contredisent. Lorsque toute l'Europe se réunit pour vous attaquer , réunissez-vous pour résister. Où chercherez-vous des amis et des frères hors du sein de la patrie ? Où chercherez-vous des défenseurs hors de vos armées et de vos généraux ?

J'ai combattu en Champagne avec une poignée de monde des ennemis innombrables. Cette formidable armée prussienne s'est évanouie devant la persévérance et le courage des soldats républicains. Toutes les parties d'administration ont secondé la partie militaire ; je n'ai eu que des éloges à faire , et pas une plainte à porter à l'Assemblée nationale. La même armée vient d'enlever la Belgique au despote autrichien : elle manque de tout , parce qu'on a cassé les marchés faits par mon ordre , parce qu'on a désorganisé l'administration. Je me suis plaint ; vous avez sagement envoyé des commissaires.

Au lieu d'attribuer mes plaintes à l'esprit de faction que je ne peux pas avoir adopté , puisque je vis , depuis le mois de juillet , au milieu des camps et loin de Paris , examinez sans partialité les comptes rendus par vos commissaires ; lisez avec attention et avec équité les quatre mémoires dans lesquels je détaille mes griefs , et jugez.

Mais pensez que vous n'avez pas un jour à perdre , et que c'est la plus essentielle de vos affaires. Les despotes rassemblent de grandes armées : faites de votre côté des efforts proportionnés. Le courage des français est inaltérable ; mais il vous faut des forces suffisantes , une administration sage , un plan fixe et uniforme , tant politique que militaire. Toutes les mesures demandent du secret , et ne peuvent se traiter dans une assemblée nombreuse , dont l'attention est interrompue par la multiplicité et la variété des affaires. Nommez un comité pour examiner les plans de la campagne prochaine , les besoins , les ressources de vos armées ; ou si vous renvoyez ce travail au pouvoir exécutif , choisissez des hommes en état d'ordonner. Le bureau de la guerre est devenu un club ; et ce n'est pas dans un club qu'on expédie les affaires : aussi se plaint-on dans toutes les armées de la non-expédition. Ayez des commis qui travaillent , au lieu de faire des motions. Le vrai républicain est celui qui remplit assiduellement les fonctions de son état : celui-là sert la république ; le motionneur ne fait que l'agiter.

J'ai acquis , par mes services , le droit de vous dire la vérité : c'est pour moi un devoir sacré , car je veux sauver la république , qui n'a jamais été plus en danger que depuis deux mois , depuis qu'un système désorganisateur a plus diminué vos forces que n'aurait pu faire la perte d'une bataille.

Je connois mieux que personne le courage des Français , et les ressources de ma patrie ; elle peut résister à l'Europe entière , si ses forces sont bien distribuées : l'expérience des différens emplois que j'ai remplis dans l'espace de trente-six ans d'une vie très-laborieuse et très-occupée , m'a donné la connoissance de tous les moyens de cette belle république : j'offre mes veilles , mon expérience et ma vie ; je ne crains pas qu'on me soupçonne d'aspirer à la dictature ni au stathoudérat dans la Belgique , quoique ces sottises aient été imprimées par des malfaisans que je regarde comme encore plus ennemis de la république , que les miens.

J'ai fait le serment , et je le réitere , de me retirer de tout emploi public à la paix : j'aurai assez fait pour ma patrie et pour l'histoire. Si , lorsque la république sera délivrée du fléau de la guerre , cette précaution ne suffit pas pour écarter les soupçons , je promets de m'imposer moi-même , l'ostracisme le plus rigoureux.

Mais aussi , si , dans la terrible crise où nous nous trouvons , la Convention nationale ne m'accorde pas la confiance que je crois mériter ; si elle prend des précautions contre moi ; si elle ne prend pas un parti décidé sur les quatre mémoires que je sou mets à sa sagesse ; alors , citoyen-président , je prouverai sur-le-champ à ma patrie que je n'ai ni ambition ni avarice , en me démettant du généralat , et en me retirant à la campagne , où je continuerai mes études sur les parties de la politique et de la guerre , toujours prêt à en sortir , dès qu'un gouvernement bien réglé me présentera les moyens d'être utile à mes concitoyens.

P A R I S.

L'Ami des Lois avait déjà eu quatre représentations. Le plus grand ordre avait régné dans l'intérieur et à l'extérieur de la salle ; les citoyens n'avaient eu besoin , pour faire la police , que de se souvenir du titre de la pièce , et l'on avait vu combien la force armée est inutile , quand des hommes libres sont abandonnés à la droiture de leurs sentimens. Il en aurait été ainsi pour toutes les représentations , mais les ennemis de l'ordre et des lois , ont voulu absolument s'approprier des portraits où l'on devait être peu jaloux de se reconnaître. On a même été aux jacobins jusqu'à prétendre que par deux des personnages de la pièce qui n'y jouent pas le rôle le plus favorable , on avait voulu désigner deux des membres les plus distingués de cette société , Robespierre et Marat.

Socrate ne s'était point offensé des traits qu'Aristophane avait lancés contre lui sur le théâtre d'Athènes , il est même probable qu'il aurait été un des plus ardens admirateurs de

l'Ami des Lois, puisqu'il sut leur obéir en mourant ; mais nous ne sommes plus au tems de Socrate. Nos sages modernes sont un peu plus irascibles. Ils avaient dépêché des émissaires pour soulever les sections. Aussi-tôt une d'elles court dénoncer la pièce au conseil général de la commune qui prend, à dix heures du soir du 11 janvier, un arrêté, portant que la pièce serait suspendue, avec injonction à l'administration de la police de surveiller tous les théâtres, et de n'y laisser jouer aucune pièce qui pourrait troubler la tranquillité publique.

On avoit donné pour motif à l'arrêté que la représentation de cette pièce devoit exciter une fermentation très-alarmante. La réponse étoit l'ordre qui avoit régné aux quatre premières représentations. Si l'on n'eût voulu que la prévenir sans la faire naître, il suffisoit au conseil général de faire afficher, le lendemain matin, son arrêté, et de l'envoyer aux comédiens ; mais on a laissé afficher la pièce. On a laissé tous les citoyens se rassembler en foule au théâtre de la Nation ; et une heure avant la représentation, arrive le maire, porteur de l'arrêté, qu'a bientôt suivi une force armée, commandée par Santerre.

Grande rumeur, le maire veut parler à la multitude de la fenêtre du sallon qui est sous le péristyle ; il ne peut se faire entendre, il rentre dans la salle, et remet l'arrêté à Fleury et au général Santerre ; ils ne sont pas mieux écoutés. On entend de toutes parts : *A bas le 2 septembre, à bas le général Mousseux*, et les sifflets retentir.

En même-temps se sont débordées sur le théâtre plus de 150 citoyens égarés, armés de sabres, pistolets et fusils, parmi lesquels on en a distingués plusieurs en habit de garde nationale, prétendant que la pièce ne se jouât pas, et répondant aux cris du parterre par des menaces du pistolet. Il est assez étrange que ni le maire, ni le général, n'aient arrêté les impulsions de ces provocateurs. Le bruit s'étant répandu qu'il y avait dans cette tourbe, des fédérés Marseillois, plusieurs d'entr'eux, qui étoient spectateurs au parterre, indignés de cet outrage, sont allés rassembler leurs camarades, et se sont rendus en armes sur la place du théâtre, où ils ont fait une police exacte.

Dans l'intervale l'auteur de la pièce, accompagné d'une députation qui s'étoit rendu à la barre de la Convention, est revenu avec un décret portant qu'il n'existe aucune loi qui accorde aux municipalités le droit de censurer les pièces. Le maire descend sur le théâtre pour en faire lecture. Comme on n'en connoissoit point encore la teneur : un jeune citoyen debout sur les banquettes du parterre, adresse la parole au maire, et dans un discours aussi sage qu'énergique, expose les principes de la liberté des spectacles, rappelle le bon ordre qui a toujours régné, et fait connaître les diffé-

rentes causes qui le troublent, Enfin, le décret est lu, le calme renaît, la pièce est jouée, et le reste de la soirée s'est passé dans la plus parfaite tranquillité.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE VERGNIAUX.

Suite de la séance du Samedi 12 janvier.

Bancal, secrétaire, lit deux notes officielles, l'une remise par lord Grenville, à Chauvelin, chargé d'affaires de France à Londres. La deuxième est la réponse du conseil exécutif de la République Française, à cette note.

Lord Grenville avant de donner les explications qui lui étaient demandées par Chauvelin, lui fait remarquer qu'il n'est accrédité auprès de la cour de Londres, qu'en qualité d'envoyé de sa majesté très-chrétienne et qu'il ne reconnaît d'autre qualité en lui.

Lord Grenville répond sur les deux points suivants : 1^o. sur le décret du 19 novembre ; 2^o. sur l'ouverture de l'Escaut.

Sur le premier article lord Grenville affirme que la conduite de la Convention ne prouve que trop, que son dessein, est d'étendre la forme de gouvernement adoptée en France, et de susciter des troubles et des divisions dans toutes les parties de l'Europe.

Sur l'autre point, le ministre anglais répond que la France n'a pas pu ordonner l'ouverture de l'Escaut, parce qu'elle n'a aucun droit d'annuler les stipulations relatives à l'Escaut.

Si la France veut la paix, continue lord Grenville, il faut qu'elle renonce à ses vues d'agressions et d'agrandissement et qu'elle reste dans les bornes de son territoire, sans chercher à faire naître des divisions dans tous les états. Je n'ai point de réponse à faire à cet appel que vous voulez faire à la nation anglaise; elle n'aura d'autre correspondance avec les nations étrangères que par l'organe de son roi qu'elle chérit.

Le conseil exécutif de France, par sa réponse du 7 de ce mois, répète l'interprétation déjà donnée au décret du 19 novembre. Il assure le ministère Anglais, que la France desire de conserver la bonne harmonie avec la nation Anglaise; il ajoute que l'Angleterre peut négocier avec les Belges par l'ouverture de l'Escaut; que la France ne gênera point l'indépendance des Belges, et qu'elle respectera jusqu'à leurs erreurs; qu'elle ne veut, ni faire la loi à personne, ni la recevoir; que sa protection est réservée, non à quelques individus, mais aux nations, que si après cette explication franche et loyale, dit le conseil exécutif, les armemens de l'Angleterre

continuent, nous nous préparerons à la guerre, et nous combatterons les Anglais avec regret, mais non avec crainte. Le conseil exécutif ajoute que, pour suivre la rigueur des formes diplomatiques, il envoie des lettres de créance à Chauvclin.

La lecture de ces pièces a été suivie de la lecture d'une lettre de Laya, auteur de la comédie intitulée : *l'Ami des Lois*. Il annonce à la Convention que le maire de Paris se rendant au Théâtre de la Nation pour y porter un arrêté de la municipalité, qui défend de jouer cette pièce, a été arrêté par le peuple; Laya demande à paraître à la barre pour rendre compte des faits.

Une partie de l'Assemblée s'est violemment opposée à cette demande; et a réclamé l'ordre du jour. Après quelques débats assez tumultueux, la Convention a adopté l'ordre du jour. Une demi-heure après, est arrivée une lettre du maire, qui annonçait qu'il était retenu par le peuple, qui désirait que la pièce fût jouée; qu'il arrivait une députation à cet effet à la Convention, et qu'il pensait que la réponse de l'Assemblée calmerait les esprits. Ils ne l'ont pas été dans la Convention même, où quelques membres ont demandé l'ordre du jour. Mais, sur la motion de Kersaint, la Convention a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il n'y a point de loi qui charge les corps municipaux de censurer les pièces de théâtre.

Brissot, au nom du comité de défense générale, a fait un rapport étendu, mais plein de force et de raison, sur notre situation avec l'Angleterre. Il a réfuté les prétendus griefs du cabinet de Saint-James; il a exposé les griefs légitimes que pourrait avoir la République Française, et a fini par discuter la conduite que la France devait tenir. Demander à l'Angleterre une réponse cathégorique sur l'objet de ses préparatifs; demander la révocation du bill contre les étrangers, ou ce qui regarde les Français, ainsi que de celui contre nos assignats; demander que le gouvernement Anglais permette l'exportation des bleds en France, selon la teneur des traités; annoncer enfin que si la France n'a pas satisfaction sur ces objets, elle combattra avec regret, mais avec courage, un peuple qu'elle se plaisait à estimer, mais qu'elle traitera en ennemi. — Kersaint doit faire, au premier jour, un rapport sur les moyens de défense.

Le Bureau d'Abonnement est hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Il faut envoyer tout ce qui concerne la littérature au citoyen Laharpe, rue du Hazard, n^o. 2.

Et tout ce qui concerne la partie politique et la rédaction, au citoyen Castéra, cul-de-sac Taitbout.